



## Touche pas à mon code ! Jeudi 19 mai - 14 h 00



*Rendez-vous derrière l'Union départementale CGT de Paris*

### **En direction de la Place d'Italie**

Depuis le 9 mars 2016, des manifestations se déroulent dans toute la France pour le retrait de la loi *casse du travail* du gouvernement et de son complice, le Medef.

Dans notre profession, à l'appel de notre syndicat, assemblées générales et arrêts de travail allant jusqu'à la non parution des quotidiens nationaux se sont multipliés et la mobilisation a été importante.

La pétition contre la loi El Khomri a recueilli plus de deux millions de signatures, ce qui reflète le rejet par une majorité de Français de cette casse du code du travail.

Malgré cela, le gouvernement Hollande, comme le gouvernement Sarkozy l'avait fait pour la loi sur les retraites, a décidé de passer en force. Le Premier ministre, non content de refuser de discuter avec les organisations syndicales, notamment la CGT, autour d'un vrai projet de code du travail du 21<sup>e</sup> Siècle, a privé les députés d'un débat à l'Assemblée nationale. Sans réelle majorité, contesté à l'intérieur de son propre parti, Emmanuel Valls, comme pour la loi Macron, vient d'utiliser cette arme anti-démocratique qu'est le 49.3. Le gouvernement, relayé par une majorité de médias, tente de décourager les forces de progrès qui résistent depuis plusieurs mois en martelant à longueur d'antenne que la loi est passée. Pourtant, il n'est pas trop tard... Comme pour le CPE en son temps, notre détermination peut encore faire reculer nos gouvernants.

La CGT, par la voix de son secrétaire général, Philippe Martinez, appelle plus que jamais à la mobilisation le 19 mai et encourage à tenir des assemblées générales dans les entreprises.

Le SGLCE appelle ses mandants à organiser des assemblées dans leur entreprise afin de mobiliser et à être encore plus nombreux dans la rue, à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL, contre la loi El Khomri et pour l'aboutissement des revendications propres à notre profession : **emploi, salaires, réduction du temps de travail, reconnaissance de la pénibilité, etc.**

Paris, le 18 mai 2016